Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902548-20251218-2025_88-DE

TI-KÊR SANT-MARTIN-WAR-AR-MAEZ
(PENN-AR-BED)

MAIRIE
DE
St-MARTIN-DES-CHAMPS
(FINISTÈRE)

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
DÉLIBÉRATION N° 2025/88

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 08 décembre 2025
Date d'affichage : 08 décembre 2025
Nombre de conseillers :

* en exercice : **27**
* présents : **23**
* votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le **DIX-HUIT DÉCEMBRE** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur François **HAMON**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : S. **AUTRET** – F. **BIHORÉ** – D. **BROUDIN** – J. **CLOAREC** –K. **CORDIER** – A. **DELHAYE** – M. **GIREAULT** – L. **GOLIAS** – R. **GUICHETEAU** – F. **HAMON** – S. **LE BIHAN** – A.S. **LE BRIS** – J.J. **LECHAUVE** – Y. **LOHIER** – M. **MADEC-CLEÏ** – A. **MARTIN** – C. **MUSELLEC** – J. **PLUSQUELLEC** – M. **POULIQUEN** – R. **POULLAOUEC** – E. **ROUDAUT** – M. **ROUSIC** – G. **VANDERSTRAETEN-PERON**

ABSENTS : M. **COLLET** – S. **LE PINVIDIC** – P. **LE VERGE** – C. **MALGORN**

PROCURATIONS :
Mme Monique **COLLET** a donné pouvoir à Mme Annick **MARTIN**
M. Serge **LE PINVIDIC** a donné pouvoir à Mme Yveline **LOHIER**
Mme Catherine **MALGORN** a donné pouvoir à Mme Eliane **ROUDAUT**

****

Mme Annick **MARTIN** a été nommée secrétaire de séance.

****

OBJET : TABLEAU DES AVANCEMENTS DE GRADE 2026

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902548-20251218-2025_88-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2025 **DÉLIBÉRATION N° 2025/88**

OBJET : TABLEAU DES AVANCEMENTS DE GRADE 2026

L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un même cadre d'emploi. Il permet aux agents fonctionnaires de progresser dans leur carrière et ainsi d'accéder à des fonctions et un emploi de niveau supérieur. Il a lieu selon deux modalités distinctes : l'avancement au choix et l'avancement après examen professionnel.

Le Comité Social Territorial a été consulté et émis un avis favorable le 10 décembre 2025,

Le dossier a été présenté en Comité Social Territorial du 10 décembre 2025 et en commission ressources humaines du 11 décembre 2025.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le tableau des avancements de grade et des ratios promus-promouvables au titre de 2026 ;

Le tableau est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des vingt-six suffrages exprimés approuvent le tableau des avancements de grade et des ratios promus-promouvables au titre de 2026.

Secrétaire de séance
Annick **MARTIN**
Adjointe au Maire

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Le Maire,

François **HAMON**

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Annexe

Tableau annuel d'avancement de grade
Année 2026

Grade actuel	Grade d'avancement	Conditionnants Nombre	Date possible	Ratio	Règlementation		Lignes directrices de gestion Collectivité		Avancement
Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	1	01/01/2026	0%	Condition : exercer des fonctions dans une commune de plus de 10 000 habitants	Conditions non remplies			
Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	3	01/01/2026	0%	Conditions : 4ème échelon, 3 ans de services effectifs dans la cat C, Réussite de l'examen professionnel	L'agent remplit les conditions	Conditions : 3 ans au minimum	L'agent remplit les conditions	
				0%	Conditions : 4ème échelon, 3 ans de services effectifs dans la cat C, Réussite de l'examen professionnel	Conditions non remplies			
				0%	Conditions : 6ème échelon, 8 années dans la Cat C	L'agent remplit les conditions	conditions : 7 ans de services effectifs minimum dans le grade	L'agent remplit les conditions	
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	01/01/2026	0%	Conditions : 4ème échelon, 3 ans de services effectifs dans la cat C, Réussite de l'examen professionnel	Conditions non remplies			
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	01/07/2026	100%	Conditions : 6ème échelon et 5 ans de services effectifs en C2	Les agents remplissent les conditions	conditions : 7 ans d'ancienneté minimum dans le grade sauf âge > à 50 ans	Les agents remplissent les conditions	1 au 01.07.2026
			01/10/2026				Admissibilité à un concours		1 au 01.10.2026
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	01/01/2026	0%	Conditions : 4ème échelon, 3 ans de services effectifs dans la cat C, Réussite de l'examen professionnel	Conditions non remplies	Conditions : 3 ans au minimum		
			01/09/2026	100%	Conditions : 6ème échelon, 8 années dans la Cat C	Conditions remplies	conditions : 7 ans de services effectifs minimum dans le grade	L'agent remplit les conditions	1 au 01.09.2026
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	2	01/01/2026	100%	Conditions : 4ème échelon, 3 ans de services effectifs dans la cat C, Réussite de l'examen professionnel	Conditions remplies	Conditions : 3 ans au minimum Réussite de l'examen professionnel	L'agent remplit les conditions	1 au 01.01.2026
				0%	Conditions : 4ème échelon, 3 ans de services effectifs dans la cat C, Réussite de l'examen professionnel	Conditions non remplies			
Animateur	Animateur principal de 2ème classe	1	15/04/2026	0%	Conditions : 6ème échelon, 3 ans de services effectifs dans la cat B, Réussite de l'examen professionnel	Conditions non remplies			

	2024	2025	2025	Observations
Nombre de conditionnants	12	11	12	5 agents remplissements les conditions réglementaires
Nombre d'agents proposés pour un avancement de grade	2	4	4	4 agents nommés
%	16,67%	36,36%	33,33%	

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902548-20251218-2025_88-DE